

## **Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN**

2A Rue de la Mer  
29710 POULDREUZIC  
[info@cchpb.com](mailto:info@cchpb.com)

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**LE JEUDI 30 MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil - 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.**

**Présents** : ALAIN Jacques, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénoles, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Héléne, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentés** : ANDRO Dominique (Pouvoir à BUREL Michel), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à LE BERRE Héléne), LE GUELLEC Yves (Pouvoir à JONCOUR Martine), PEREIRA Sandra (Pouvoir à KERLOCH Josiane), PERON Sophie (Pouvoir à PICHON Franck).

**Absente excusée** : KERVEVANT Nathalie.

**Absent** : -

**Secrétaire de séance** : LE BERRE Héléne

**Date de convocation et de transmission** : 23 Mars 2023

**Membres en exercice** : 34  
**Présents/représentés** : 33  
**Votants** :  
- dont « pour » : 33  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Objet 4-3 : Environnement – Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme DASTRI**

**Jean-Claude MARLE, Vice-Président**, rappelle au Conseil Communautaire que l'éco-organisme DASTRI, selon le principe de responsabilité élargie des producteurs, est l'éco-organisme créé en février 2012 par les producteurs de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux). Son activité s'articule autour de trois missions :

- La distribution de boîtes à aiguilles pour les patients ;
- La collecte et l'élimination des déchets de soins ;
- L'information et la sensibilisation.

Depuis 2013, les DASRI déposés par les particuliers dans les deux déchèteries communautaires sont collectés puis traités par DASTRI. Ces opérations sont gratuites pour la collectivité.

A titre d'information, ce sont 240 kg collectés dans les deux déchèteries en 2022.

Le 23 décembre 2022, l'éco-organisme DASTRI a obtenu le renouvellement de son agrément pour une durée de 6 ans (2023/2028).

Dans ces conditions, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden doit approuver la nouvelle convention ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Commission inter-Filières REP (CiFREP). Cette convention précise les modalités de collecte ainsi que les obligations et engagements de la collectivité.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans et renouvelée par tacite reconduction pour des périodes de 2 ans jusqu'à la fin de l'agrément de l'éco-organisme (Cf Annexe 4-3).

**Sur proposition de Jean-Claude MARLE, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **Autorise la Présidente à signer la convention avec l'éco-organisme DASTRI.**

**La Présidente,**



**Josiane KERLOCH.**

